



Conseil provincial du 30 juin 2026 - Communiqué de presse

Quel sera l'impact de la réforme décidée par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'enseignement provincial ?

C'est la question d'actualité qu'a posée le conseiller provincial Thomas Lemaire, ce 30 juin 2026. *« Dès la rentrée scolaire 2026, les enseignants du secondaire supérieur verraient leur nombre d'heures prestées en classes passer de 20 à 22, sans aucune augmentation salariale. Cette augmentation aura une double répercussion : tout d'abord une diminution nette de leur salaire horaire mais aussi, une baisse du nombre d'emplois. »*

Le Député Pascal Lafosse a dressé un état des lieux précis mais provisoire de la situation : des changements peuvent toujours intervenir.

Tout d'abord, il faut savoir qu'environ un millier d'enseignants définitifs sont potentiellement concernés par la réforme. Potentiellement parce qu'en fonction de leur âge, plus de 60 ans ou jeunes enseignants, des adaptations sont envisagées.

D'après les calculs effectués sur base des chiffres de population de 2025, environ 53 ETP seraient touchés par la nouvelle disposition dans l'enseignement provincial mais en fonction de la rentrée, le nombre pourrait fluctuer.

Si, comme l'a rappelé le Député, les réaffectations sont « gelées » pour l'année scolaire 2026-2027, une cellule de reconversion pourrait être créée par la suite : les modalités sont à définir. *« Nous tenterons de maintenir les agents définitifs en poste au sein de notre pouvoir organisateur par réaffectation interne même si des enseignants qui perdraient leurs heures dans un établissement pourraient éventuellement être réaffectés dans une autre école. »*

Inquiet de l'organisation pratique, le conseiller a interrogé le Député sur la ventilation des horaires comme sur la gestion des transferts de personnel. *« Certaines écoles peuvent s'appuyer sur des délégués-référents pour confectionner les horaires ou apporter un soutien administratif à la direction, ce n'est pas le cas partout. Donc oui, cette réorganisation aura également un impact sur la charge de travail pour le personnel administratif »,* selon Pascal Lafosse.

Répondre aux métiers en pénurie : un des axes majeurs du plan de développement de l'enseignement provincial

Pour répondre aux besoins d'une société en mutation et aux attentes de terrain, l'enseignement provincial a annoncé l'ouverture de plusieurs nouvelles filières dans ses enseignements obligatoire et pour adultes (<https://www.hainaut.be/actualites-provinciales/enseignement-nos-nouvelles-options>).

Parmi celles-ci, figure une formation en « tournage sur bois » proposée par l'Institut provincial de Mons-Borinage. En réponse à une question de la Conseillère Florence Pottiez s'interrogeant sur les éléments objectifs ayant justifié cette ouverture, le Député en charge de l'enseignement Pascal Lafosse a précisé que l'ouverture de cette nouvelle unité est le fruit d'une réflexion de trois années basée sur l'évolution de l'offre de formation dans les métiers du bois.

« Cette ouverture a été discutée en coupole sous-régionale du bassin EFE Hainaut-Centre (Enseignement Qualifiant Formation Emploi). Une répartition cohérente de l'offre avait alors été envisagée entre opérateurs : notre Institut pouvait organiser la section « Menuisier d'intérieur », tandis que l'Aumônier du Travail de Boussu restait positionné sur la section « Menuisier d'extérieur », dans son enseignement pour adultes. L'objectif était donc bien d'éviter les doublons inutiles et de structurer intelligemment l'offre sur le territoire ».

Inédite en Wallonie, cette formation courte, n'ayant nécessité aucun investissement, a pour but d'apporter un complément de formation utile aux étudiants suivant le cursus de menuiserie d'intérieur mais également de toucher un public nouveau dans ces métiers en pénurie critique.

« En quatre ans, l'Institut provincial de Mons-Borinage est passé de 10 à 17 formations qualifiantes dans le but de renforcer son offre de formation », estime le Député qui confirme par ailleurs qu'une analyse de l'offre globale d'enseignement est en cours pour identifier les secteurs dans lesquels la Province de Hainaut est seul opérateur et étudier les ressources humaines disponibles ainsi que les coûts de fonctionnement. Sur cette base, un plan de développement stratégique de l'enseignement provincial sera mis en œuvre à l'issue de l'année scolaire 2026-2027.

L'aéronautique, voie d'avenir

Dans l'enseignement toujours, l'inauguration récente d'un nouvel avion didactique de type MD-83 destiné à la formation des futurs professionnels de l'aéronautique est particulièrement saluée par la Province de Hainaut.

Interrogée par le Conseiller Benjamin Lembourg, la Députée Aurore Goossens a confirmé tout l'intérêt que porte l'enseignement provincial au regard de ce nouvel outil proposé, à Gosselies, par le Wallonie Aerotraining Network (WAN). Une excellente plus-value, notamment, pour la Haute Ecole provinciale Hainaut-Condorcet qui développe une filière en aéronautique et multiplie les partenariats pour offrir à ses apprenants des opportunités proches de la réalité de terrain.

Finances : le poids d'une double peine

La Région wallonne assume-t-elle ses responsabilités en matière de perception et de traitement des additionnels au précompte immobilier ? La question du Conseiller Hicham Imane a permis au Président du Collège provincial, Éric Massin, de dresser un constat préoccupant. Depuis plusieurs années, les droits en instance de recouvrement sont en hausse constante.

« Nous sommes confrontés à une augmentation de près de 48 millions en cinq ans, ces montants sont considérables, » déplore Éric Massin. « Ils représentent des recettes qui sont légalement dues à la Province mais dont l'encaissement est différé voire annulé. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, cette situation ne peut être considérée comme anodine. Elle pèse inévitablement sur notre capacité de planification financière et sur les marges dont nous disposons pour poursuivre les politiques publiques que la Province assume au bénéfice de l'ensemble des citoyens hainuyers ».

Ce manque à gagner impacte la trésorerie provinciale et s'ajoute au poids considérable des zones de secours par rapport auquel un autre niveau de pouvoir supérieur n'assume pas ses responsabilités. Alors qu'il s'était engagé à financer les zones à hauteur de 50%, il limite cette intervention à 18%.

« Cette situation entraîne un report de charges significatif sur les pouvoirs locaux et contribue, indirectement mais incontestablement, aux difficultés financières rencontrées par les provinces et les communes.

C'est dans ce contexte – celui d'une nécessaire compression des dépenses et d'une recherche de recettes supplémentaires - qu'a été votée la première modification budgétaire. L'équilibre à l'exercice propre ordinaire y est préservé, notamment, grâce à un prélèvement sur la provision constituée dans le cadre du financement des zones de secours.

Rendez-vous en terre agricole : les chiffres d'un vrai succès

Hainaut Développement et les services provinciaux proposent depuis plusieurs années un « rendez-vous en terre agricole » sous la forme de journées portes-ouvertes, visites et rencontres au cœur des exploitations au cours du printemps.

Cette opération, visant à promouvoir une agriculture de proximité, porte-t-elle ses fruits ?

Interrogée à ce propos par le Conseiller André-Paul Coppens, la Députée Aurore Goossens a dévoilé des chiffres qui montrent toute la pertinence de l'action provinciale en faveur du monde agricole. Quarante-deux partenaires se sont associés à cette série d'événements parmi lesquels 24 agriculteurs privés et presque autant de groupements professionnels. Septante rendez-vous ont été proposés aux citoyens qui ont répondu en nombre : 12 000 visiteurs ont été recensés !